

# Le Journal de LAPS

Numéro 6

Avril — Juin 2016



## Infos municipales

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Contact: Valérie DUFAYET

Tél: 04.73.69.02.69

Fax:04.73.69.24.23

communelaps@orange.fr

### Horaire d'ouverture au public

Mardi: 16H à 19H

Mercredi: 10H à 12H et 16H à 19H

Vendredi : 10H à 12H

### PERMANENCE DES ELUS

Mercredi: 17H à 19H00

Samedi: 10H à 12H00

(possibilité de rendez-vous)

### ECOLE PRIMAIRE:

Directrice: Mme VINDIOLLET

Tél: 04.73.69.24.31

### GARDERIE PERISCOLAIRE:

Contact: Véronique BAUMARD

Tél: 04.73.77.96.65

Horaires: 7H30 à 8H35

15H45 à 18H00

Mercredi : 7H30 à 8H35

11H45 à 12H30

### RESTAURANT SCOLAIRE:

Contact: Pascale VOISSET

Tél: 04.73.77.96.65

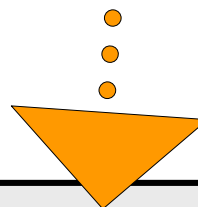
Inscription: à la semaine.

Mettre les tickets dans la boîte aux

lettres sous le préau, le mardi avant 10h.

### BIBLIOTHEQUE:

Samedi : 10H30 à 12H



## Dans ce numéro

- Infos municipales et édito ..2/3
- Côté Mairie .....4/11
- Côté Finances.....12/13
- Côté Associations.....14/17
- Côté Ecole.....18
- Côté Infos .....19
- Côté Jardin.....20



*Vœux 2016*

BULLETIN DISPONIBLE sur  
<http://www.allier-comte-communaute.fr/>

### DEPOT LEGAL

Date : Novembre 2014

Rédaction, Mise en page : Commission Communication

Photographies : Commission Communication

Publication gratuite

Tirages à 112 exemplaires - IPNS

Distribution : Commission Communication

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

L'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat est venu mettre un terme à la possibilité pour le conseil municipal de moduler l'indemnité du maire dans les communes de moins de 1 000 habitants.

En d'autres termes, cette loi impose désormais que l'indemnité des maires des communes soit égale à ce qui constituait jusqu'alors, le taux maximal prévu par la loi.

Lors de la dernière élection, le conseil municipal, sur ma proposition, avait voté une délibération visant à baisser de 30% les indemnités du maire que supposaient l'administration d'une commune de plus de 500 habitants, ceci en partant du principe que cette mesure soulagerait le budget communal de fonctionnement. Il en avait été voté de même pour l'indemnité des adjoints.

Ce n'est pas le montant de l'indemnité que je remets en cause. Elle est amplement méritée au vu du travail accompli et du risque juridique que le maire encourt. Je regrette juste que l'État vienne empiéter sur la liberté d'administration du Conseil municipal.

Symboliquement, cette loi est ridicule.

Après concertation avec mon conseil municipal et le trésorier de Vic-le-Comte, sachant qu'il est hors de question de déroger à notre ligne de conduite que nous nous sommes fixés, la seule solution qu'il me reste, tout en restant dans le respect de la loi, est de faire un chèque en don à la commune, correspondant à la différence entre le taux plafond obligatoire et le montant de mes indemnités à ce jour. C'est idiot, d'autant plus que cela va nécessiter des manipulations pour la trésorerie publique et que les finances communales seront malgré tout, impactées de part la différence entre l'indemnité brute et l'indemnité nette.

A noter que l'indemnité des adjoints n'est pas concernée par cette loi.

Alors que nous sommes confrontés à la baisse régulière des dotations de l'État, que nous étudions toutes les possibilités de réduction de nos dépenses afin de ne pas augmenter les impôts locaux, comme c'est encore le cas pour cette année, nos chers parlementaires n'ont d'autres préoccupations que de pondre des lois qui impactent le budget, sans compensation pour les communes et en totale contradiction avec ce qui se passe sur le terrain.

MAIS SAVENT-ILS VRAIMENT CE QUI SE PASSE SUR LE TERRAIN !!!

Votre maire, Philippe Chauvy.



## Délibérations

- Modifications statuts Allier Comté Communauté :  
Intégration Voie Verte dans les compétences obligatoires  
Intégration ZAC Les Meules 1 dans les compétences obligatoires  
Actualisation Article 5 « Conseil de Communauté »  
Intégration coordination Temps d'Activités Périscolaires dans Habilitation
- Suppression des budgets annexes de la Caisse des Ecoles et du CCAS et intégration dans le budget principal
- Augmentation du nombre d'heures de Pascale suite au nouveau fonctionnement du restaurant scolaire
- Approbation des critères d'appréciation de la manière de servir des agents dans le cadre de l'entretien professionnel
- Avis favorable du Conseil municipal sur l'enquête publique portant sur l'autorisation d'exploiter une nouvelle machine de fabrication de papier fiduciaire par la papeterie Banque de France
- Convention de mise à disposition d'un local aux associations reportée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions de servitudes liées à la mise à disposition de parcelles communales à ERDF pour l'implantation de postes de transformation.
- Rachat à l'EPF-Smaf des parcelles cadastrées section D n° 628, 629, 631, 632, 633, 634, 635, 639, 640 pour 808.08 €, par acte administratif dont le signataire sera M. BAYOL Jean-Pierre

## Questions diverses évoquées

- **Demande de parents d'élèves concernant le remboursement d'une partie de la facturation des repas pris par les enfants scolarisés à Vic-le-Comte - Avis défavorable du Conseil municipal ;**
- **Courrier fait en réponse à la pétition du Collectif Vigi-Ondes contre l'antenne WIFIMAX,**
- **Accotement Route de Vic-le-Comte permettant d'accéder à l'école en très mauvais état suite aux travaux réalisés par l'entreprise SOBECA**



### Délibérations

- Validation projet définitif école
  - Demande Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
  - Demande de Subvention au titre du FIC et subvention complémentaire
  - Demande de Subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire
- Validation du Dossier d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)  
Mise en place d'autorisations d'absences discrétionnaires des agents liées à des événements familiaux
- Approbation rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'Allier Comté Communauté pour la zone des Meules 1
- Institution d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de transports de Gaz et d'Électricité

### Questions diverses évoquées

- Remplacement de Véronique pendant deux jours de formation (2 et 3 mars) et les problèmes pour trouver du personnel pour libérer nos agents qui doivent suivre ces formations ;
- Dates prochaines réunions du Conseil :
  - Vote des Comptes Administratifs le 8 mars 2016 à 19 h ;
  - Réunion Commission des Finances avec M. MASSON, le 24 mars 2016 à 17 h ;
  - Vote des Budgets Primitifs le 5 avril 2016 à 19 h ;
- Nettoyage ruisseau sis dans la propriété d'un particulier ;
- Accident dans virage Route de Saint Maurice ;
- Demande des chasseurs concernant la limitation d'usage des chemins ;
- Devis curage plan d'eau de LAPS ;
- Remise en état du cheminement piétonnier vers l'école en cours ;

### Cérémonie du 19 mars

Une « volonté commune d'arrêter les combats, comme une promesse de paix », c'est autour de ces mots, de ces valeurs que s'est déroulée la cérémonie de la commémoration du cessez le feu du 19 mars 1962 mettant fin à la guerre d'Algérie .

« Les souvenirs appartiennent désormais à notre histoire commune et cette année doit être l'occasion de les valoriser afin que de la multiplicité des vécus naissent une compréhension partagée de notre passé. »



*Extraits du Message du Secrétaire d'État, chargé des Anciens combattants et de la mémoire.*

## AU FIL DU CONSEIL DU 08 MARS 2016

### Délibérations

- Approbation du compte administratif 2015 de la commune
- Approbation du compte de gestion 2015 de la commune
- Affectation des résultats de fonctionnement de la commune
- Approbation du compte administratif 2015 de l'eau
- Approbation du compte de gestion 2015 de l'eau
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'eau
- Autorisation donnée au Maire d'octroyer des secours d'urgence
- Maintien des indemnités des adjoints aux taux de 7.425 % de l'indice 1015

### Questions diverses évoquées

- Relevé des ondes électromagnétiques fait à l'école et sous l'antenne WIFI-MAX ce jour ;
- Radar pédagogiques aux abords de l'école ou feu tricolore ;
- Dossier en appel TRONCHET C/COMMUNE ;
- Remplacement lanternes éclairage public : coupure nocturne ;
- Procédé de traitement du calcaire contenu dans l'eau de consommation ;
- Dangereux safari engagé par certains chasseurs dans les rues de Benaud pour courser un sanglier ;
- Entretien des chemins prévus par la DDE au printemps ;
- Tarif garderie de 17 h 15 à 18 h ;
- Problème réception programme télévision à la garderie ;
- Exposé sur la future fusion de communautés de communes dans le prochain LAPS.

## AU FIL DU CONSEIL DU 05 AVRIL 2016

### Délibérations

- Reconduction des mêmes taux pour les 3 taxes de 2016 : 13.80 % pour la Taxe d'habitation, 19 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti, 91 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti ;
- Approbation du Budget Primitif 2016 de la commune
- Prix du m<sup>3</sup> d'eau augmenté des différentes taxes soit 1.353 € + 0.3535 € = 1.7065 €/m<sup>3</sup> ;
- Révision du loyer de l'appartement communal : + 0.02 % (Indice de référence des loyers au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 - INSEE)
- Choix Bureau d'Études pour groupement de commande PLU : BEMO URBA & INFRA

### Questions diverses évoquées

- Séance du Conseil communautaire du 4 avril 2016 à Manglieu au cours de laquelle il a de nouveau été question du projet de « VOIE VERTE ».



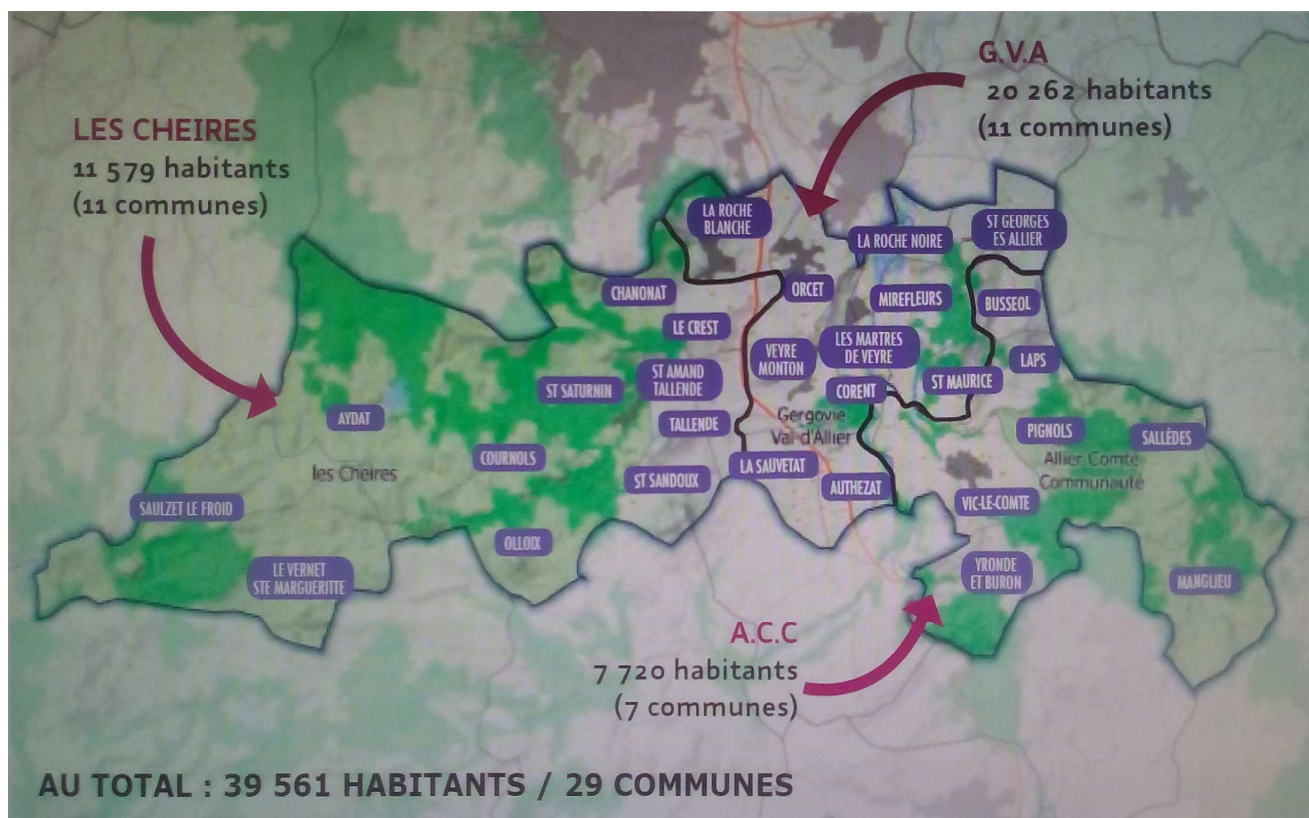
## un projet de vie commune

La Loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), dernier volet de la réforme territoriale engagée par l'état depuis plusieurs années, impose le regroupement des structures intercommunales.

Ainsi, notre communauté de commune (Allier Comté Communauté) va fusionner avec Gergovie Val d'Allier et les Cheires pour former un unique territoire.

Ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui s'organise sous l'autorité du préfet, devra être mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les présidents ont déjà entamé une réflexion commune depuis plusieurs mois afin de définir les conditions de cette fusion.



### LEXIQUE :

**Loi RCT** : Réforme des Collectivités Territoriales

**Loi NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**SDCI** : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (communauté de commune, syndicat de commune...)

**CDCI** : Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Organe représentatif des collectivités territoriales et de leurs groupements. Composée de représentants des communes, des EPCI, des syndicats de communes, des Conseils départemental et régional.

**PLUI** : Plan Local Urbanisme Intercommunal

**GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes va s'opérer progressivement.

**Communautés de communes : 7 compétences obligatoires à exercer à terme :**

- ✓ L'aménagement de l'espace (dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUI))
- ✓ Actions de développement économique (création et entretien des zones d'activités + politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, zones d'activités touristiques d'ici le 01/01/2017)
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens voyage
- ✓ Collecte et traitement des déchets (d'ici le 01/01/2017)  
(SBA pour GVA, Sictom Issoire/Brioude pour ACC et Sictom des Couzes pour Les Cheires)
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)  
(à compter du 01/01/2018)
- ✓ Assainissement (à compter du 01/01/2020)
- ✓ Eau (à compter du 01/01/2020)

**Communautés de communes : 3 compétences optionnelles à choisir :**

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un CIAS.
- ✓ Création et gestion des maisons de services publics (d'ici le 01/01/2017).
- ✓ Assainissement jusqu'au 01/01/2020.
- ✓ Eau jusqu'au 01/01/2020.
- ✓ Politique de la ville (s'il y a un contrat de ville).

Un comité de pilotage constitué de commissions thématiques (Service aux habitants, Environnement-Aménagement-Habitat, Sport et Culture, Economie-Tourisme, Finances-Fiscalité) encadre cette réflexion commune qui va se dérouler toute l'année 2016.



*Cuisson des tartes  
dans les fours  
banaux*





## VOUS TENIR AU COURANT...

En réponse à la pétition déposée en mairie en opposition à l'installation d'une antenne Wifi Max sur notre commune, la municipalité s'est engagée à faire procéder par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) à des contrôles afin de mesurer le niveau global d'exposition et sa conformité au seuil réglementaire.

L'Agence a procédé à ces relevés le mardi 8 mars 2016 et a déclaré la conformité de l'installation, « les niveaux des champs étant inférieurs à 6V/m » dans un document qui est consultable en mairie.



En voici une synthèse.

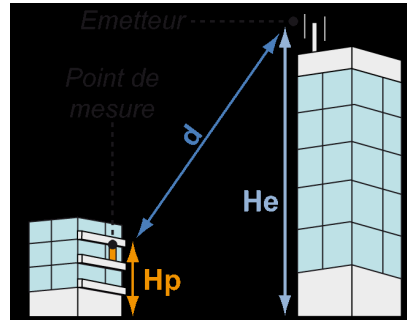
### Fiche de mesure N° 126251

Mesure réalisée le 08/03/2016 à 13:08

Par le laboratoire EXEM

Environnement Etablissement ouvert au public (Ecole)

Mesure effectuée A l'extérieur



(Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)  
Hp (hauteur du point de mesure) : 1.50 m

### Positionnement des émetteurs visibles du point de mesure

Emetteurs visibles du point de mesure	He (hauteur de l'émetteur)	d (distance point de mesure/émetteur)
Radiotéléphonie 130 m 533 m	<b>130 m</b>	<b>533 m</b>
Autres 132 m 533 m	<b>132 m</b>	<b>533 m</b>
Autres 129 m 553 m	<b>129 m</b>	<b>553 m</b>

### Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

### Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

**Niveau global d'exposition sur le site : 0.16 V/m**

## Résultat de l'évaluation de l'exposition pour certains services (annexe 2 du protocole)

Conformément au souhait du demandeur, une évaluation informative de l'exposition a été réalisée pour certains services.

Compte tenu du mode de mesure, les résultats n'ont pas donné lieu à un calcul d'extrapolation. Seuls les résultats supérieurs à 0,05 V/m sont mentionnés.

Service	Bande de fréquence (MHz)	Mesure	Valeur limite la plus faible du service
HF	0,1-30	0.05 V/m	28.00 V/m
PMR	30-87,5 (hors TV)	-	28.00 V/m
FM et Radio numérique (RNT)	87,5-108/174-223	-	28.00 V/m
PMR - balises	108-880 (hors TV et RNT)	0.05 V/m	28.00 V/m
TV	47-68/470-790	0.05 V/m	28.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 800	790-862	-	39.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 900	921-960	0.05 V/m	41.00 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	0.05 V/m	42.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 1800	1805-1880	-	58.00 V/m
DECT	1880-1900	-	59.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 2100	2110-2170	-	61.00 V/m
Radar - BLR (Wimax)-LTE - FH	2200-6000 (hors WiFi)	0.17 V/m	61.00 V/m
Réseaux locaux radioélec. (Wifi)	2400-2483/5150-5350/5470..	0.14 V/m	61.00 V/m
Niveau total d'exposition pour les services considérés		0.25 V/m	

*Ce rapport a été généré automatiquement par l'appli MCR proposée par l'Agence Nationale des Fréquences. En cas d'incompréhension du contenu de ce document ou d'erreur manifeste, merci de prendre contact avec l'Agence Nationale des Fréquences depuis le site extranet MCR.*

## EN DIRECT DU CONSEIL...

Dans une démarche de transparence des délibérations prises et afin de renforcer le lien de proximité avec les habitants, l'équipe municipale étudie l'opportunité d'équiper la salle où se déroulent les Conseils Municipaux d'une web Cam permettant aux habitants qui le souhaitent d'avoir accès à ces vidéos, via internet.



## UN REPAS « DÉCONTRASTÉ »



Ce dimanche 17 janvier, les Anciens de la commune étaient nombreux et ravis de se retrouver autour d'une table festive.

Ce repas de fête, offert par le CCAS et la Municipalité fut l'occasion de partager et de dialoguer dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

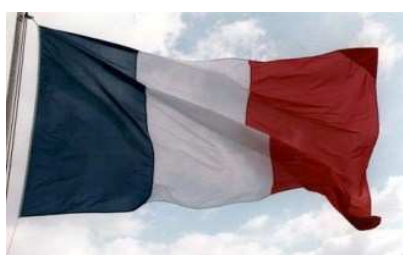
Cette année, Jacques, cuisinier du P'tit Riou, leur avait concocté un repas simple mais savoureux que tous purent apprécier.

Une nouveauté pour 2016 ! Rémi Gandrille de la Compagnie de la Lanterne Magique, a créé la surprise auprès de nos anciens avec ses tours insolites... 100% magie.



La journée fut réussie et enchantée !  
Rendez-vous l'année prochaine pour d'autres surprises...

## Cérémonie du 8 mai



La Municipalité invite la population à assister à la cérémonie du 8 mai, commémorant la victoire de 1945, qui aura lieu à 10 heures au Monument aux Morts.

## FLEURISSEZ VOTRE ESPACE DE VIE

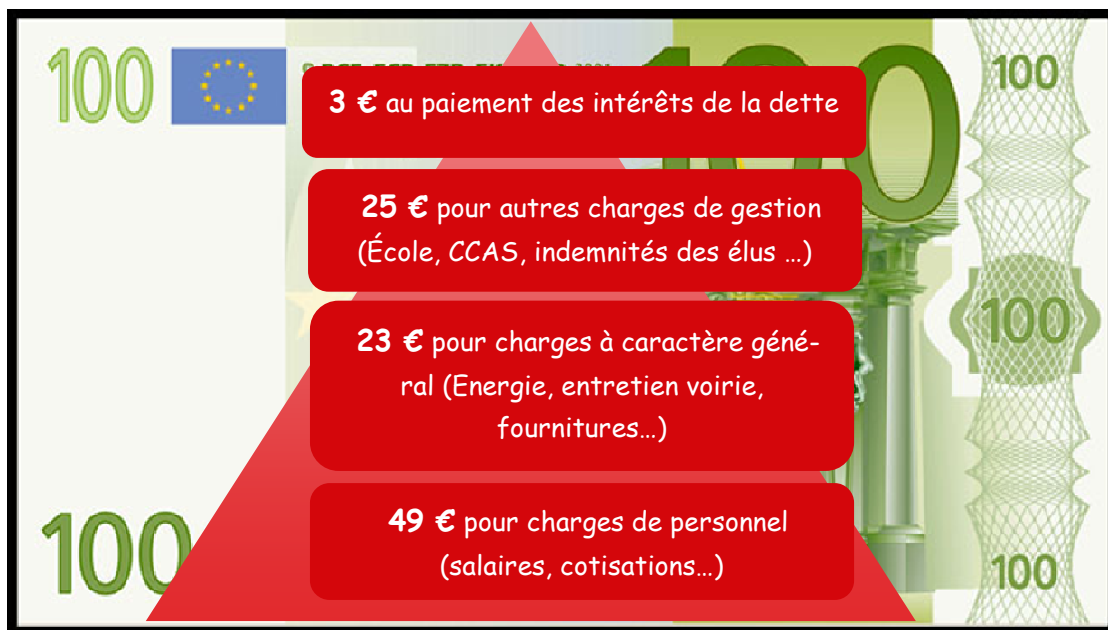


Dans sa démarche de sensibilisation et d'acceptation de la végétation à des endroits où elle n'est que peu tolérée, le SMVVA (Syndicat Mixte de LA Vallée de la Veyre) met à votre disposition 50 sachets de mélange de fleurs sauvages locales à semer en pied de mur.

Ces sachets seront à votre disposition à partir de mi-mai en mairie, aux heures d'ouverture du public, dans la limite des sachets disponibles.

## Section de fonctionnement-Budget communal

Pour 100 € de dépenses, sont affectés :



Dépenses réelles de fonctionnement : 275 811€

## Section de fonctionnement - Budget communal

Pour 100 € de recettes, sont perçus :



Recettes réelles de fonctionnement : 312 982 €

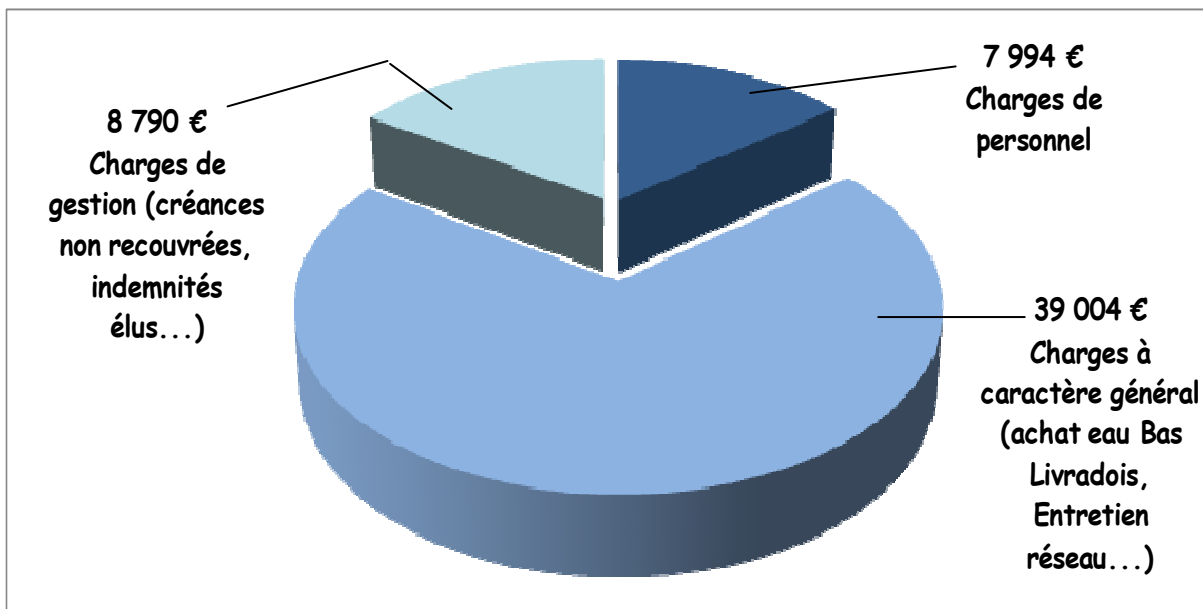


# Budget annexe du réseau d'EAU

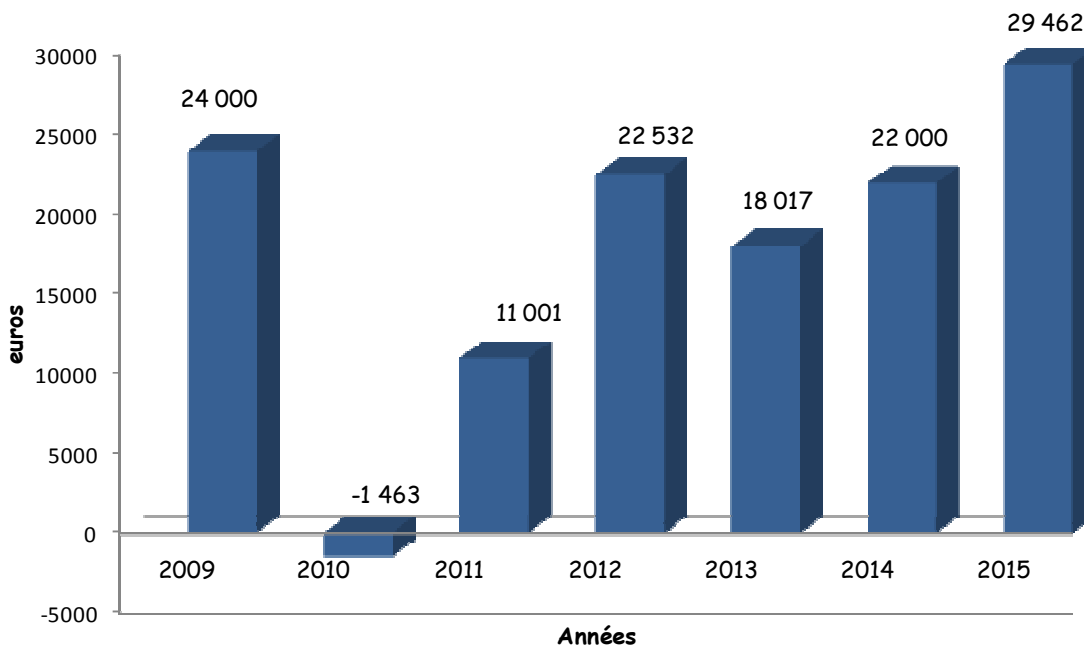
Recettes réelles de fonctionnement : 85 250 €



Dépenses réelles de fonctionnement : 55 788 €



## Évolution du résultat net en euros



## LE MOMENT DE CONVIVIALITÉ PAR EXCELLENCE



Belle surprise cette année pour cette nouvelle édition de l'apéro soupes avec beaucoup de monde et une diversité de recettes originales. Le vin chaud accompagnait ceux qui ne voulaient pas de soupe.

Les habitants du village ont été très contents de se retrouver dans des locaux associatifs fraîchement rénovés. Finalement, cette initiative plait et devient incontournable aux yeux et dires des visiteurs !

Merci à toutes et à tous pour ce magnifique moment de convivialité.



## TRIEZ...VIDEZ...VENDEZ...



En complément de l'exposition d'artistes, le Comité des Fêtes vous propose son traditionnel vide greniers qui se déroulera à Benaud le **dimanche 22 mai**.

L'accueil des exposants du vide grenier sera assuré à partir de 5h45 à la salle polyvalente de Benaud. Comme d'habitude, l'emplacement sera gratuit mais une participation libre au profit de la caisse des écoles sera proposée.

Comme l'an dernier, une restauration à la place sera assurée par des professionnels de la commune. De délicieux plats traditionnels spécialement préparés pour vous à déguster entre amis !

Cette manifestation étant également ouverte aux personnes extérieures à la commune, pensez à vos familles et vos amis qui sont peut-être intéressés pour exposer !

Renseignements et inscriptions :

Nicole MONTEILHET 09 82 33 65 45

<http://vide-greniers.org/>

<http://cdflaps.over-blog.com/>

comitedesfetesdelaps@hotmail.fr



## UNE SOIREE THÉÂTRE QUI A TENU TOUTES SES PROMESSES



Le comité des fêtes a organisé le 30 janvier dernier une soirée théâtre quelque peu différente de celles habituellement proposées puisqu'il s'agissait cette fois-ci d'une action caritative. L'association AJD (Aide aux Jeunes Diabétiques) présentée par Yannick, président du comité, était mise à l'honneur dans le seul but d'aider la recherche sur une maladie chronique qui ne se guérit pas, le diabète.

Pour cela, une pièce intitulée "cherche femme désespérément" écrite par Vincent Durand et mise en scène par David Girodot, président de la troupe du "petit théâtre de Babilas", était présentée à une centaine de personnes.

Pendant plus de deux heures, la croustillante galerie de personnages du village de Saint-Babel a déclenché de très nombreux rires et applaudissements. A la fin de la représentation, les avis étaient unanimes : tout le monde avait passé un excellent moment de détente et de convivialité.



La générosité des spectateurs venus nombreux pour l'occasion nous a permis de reverser à l'AJD l'intégralité des bénéfices s'élevant à 300€.

Encouragé par ce succès, Yannick, le président du comité des fêtes promettait de renouveler l'expérience, Philippe Chouvy, le maire, remerciant également les membres du comité des fêtes qui contribuent au dynamisme de notre village.



Le rendez-vous est d'ores et déjà pris avec une nouvelle troupe pour notre prochaine soirée théâtre prévue au mois de novembre.

Un grand merci à vous tous.



## AU FIL DE L'EAU...

L'ouverture du plan d'eau de Benaud a eu lieu le 27 mars 2016 à 8h dans une ambiance festive devant un casse-croûte. Nous avons constaté l'adhésion de 8 nouveaux adhérents, dont 5 enfants (quelle joie). Nous étions 37 adhérents en 2015, nous sommes à ce jour 26, nous pensions bien être aussi nombreux cette année.



Nous savons que par la faute du temps, certains papys ou mamies attendent des jours meilleurs pour nous rejoindre.

Le Bureau

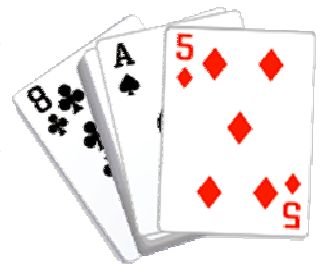


A noter dans vos tablettes, dimanche 10 juillet, fête de la pêche, inscrivez-vous au repas champêtre à la salle polyvalente de Benaud. Modalités d'inscription à venir !

## LA BELOTE DE LA CHASSE



C'est grâce à une météo hivernale propice aux sports en salle et à la bonne volonté de ces adhérents, que le concours de belote annuel de la société de chasse a remporté un franc succès. Ce sont en effet cinquante-six équipes qui sont entrées en lice, tous les joueurs, dont certains étaient venus de très loin ont pu repartir avec un lot proportionnel à



leur classement.

La société remercie tous les participants ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour que cet après midi soit une réussite, sans oublier Daniel qui fut très sollicité à la table de marque.





## NOUVELLES PRINTANIERES DU PATCHWORK

Nous sommes maintenant 14 passionnés à nous retrouver tous les mercredis soirs pour faire travailler nos petites mains et nos neurones...

Vous en doutez ?

Regardez un peu la concentration :



Ah ça oui nous travaillons sérieusement...mais pas uniquement. Une fois la technique apprivoisée les langues se délient et les zygomatiques s'expriment sur tous les visages. Nous passons vraiment de très bons moments conviviaux et chaleureux.

Nous en profitons pour vous annoncer nos puces de couturières le dimanche 13 Novembre de 9h à 17h.

**PUCES DES COUTURIERES**  
**LE 13 NOVEMBRE 2016 de 9h à 17h**  
**Salle polyvalente de Benaud- LAPS**  
**EXPOSITION DE PATCHWORKS**  
**ANIMATIONS TEXTILES**  
**dans notre espace salon de thé.**



Pixiz

Nous vous rappellerons cette date et les jolies nouveautés qui viendront ponctuer cette journée chère aux amateurs de petas, fils et laines de notre région.

De jolis patchworks décoreront la salle polyvalente pour cette occasion. Une jolie manière de découvrir cet art et les membres de notre petit club.

N'oubliez pas de noter cette date et d'inviter vos amis à venir nous rencontrer.

A bientôt.

## LES ATELIERS FONT LE PLEIN ...

En début d'année certains enfants ont pu apprendre ou améliorer les techniques du ping-pong avec Karène.

Les autres avec Sylvie ont apprivoisé les bases du patchwork : dessin des gabarits, coupe du tissu, couture, et entraide entre petits et grands. Le patchwork est une activité collective : chacun travaille pour lui mais donne son avis et aide ses amis : bel apprentissage pour la vie future ! Chacun a pu découvrir de jolies techniques dont l'harmonie des couleurs et tous sont partis avec leur petit patchwork.



Depuis début Mars deux nouvelles activités occupent nos petits élèves :

Karène leur propose des activités sportives

et Sylvie une activité autour de laine et des pompons.

Autre info : les enfants ayant participé à l'activité « découverte et travail autour de la photo » exposeront à l'exposition des artistes de Laps les 21 et 22 Mai 2016.



## PETIT TOUR VERS L'ÉCOLE

*En ce début d'année 2016, et face à la conjoncture économique, nous, parents d'élèves, devons nous mobiliser afin que nos enfants bénéficient encore et toujours d'activités culturelles.*

*C'est pour ceci que nos délégués de parents d'élèves ont commencé à organiser des manifestations.*

*Tout d'abord, elles ont organisé un goûter crêpes où petits et grands ont passé un moment très convivial. Elles ont préparé plus d'une centaine de crêpes et malgré tous leurs efforts, elles n'ont pu assouvir tous les gourmands.*

*Ensuite est venue l'heure d'un apéritif dinatoire où nous avons pu partager le verre de l'amitié tout en échangeant autour de l'école sur des projets à venir ainsi que sur une éventuelle création d'association de parents d'élèves.*



*Pour finir, Céline et Emmanuelle ont organisé un vide-dressing qui a eu un franc succès au niveau des exposants mais un peu moindre au niveau des visiteurs. Nous pouvons constater que les délégués de parents d'élèves se mobilisent pour notre école.*

*Cependant il va falloir plus d'implications et d'aides des parents des élèves !!*

## POULE AU POT AU P'TIT RIOU

C'est le 4 décembre que les séniors de la commune, invités par son propriétaire, avaient rendez-vous au P'tit Riou où ils ont pu déguster dans la bonne humeur une délicieuse poule au pot.

Tous les participants remercient chaleureusement Michel pour cette belle initiative.



## LES 4 ELEMENTS

Exposition de la section « photos » de l'amicale laïque de Vic-le-Comte du 16 au 22 Mai 2016 à la salle du jeu de paume.

Pour sa seconde édition l'exposition accueillera en invitées d'honneur : Kristel Schneider et Brigitte Raballand.

Le thème sera : les 4 éléments.



Venez rencontrer nos photographes et discuter de leur passion dans un cadre chaleureux et convivial.

Michel Gapanowicz.



Masques de Carnaval à l'école.

«S'il tonne au mois de juin, année de paille et de foin.»

## AU PRINTEMPS

- Pratiquez la **caprification des figes** pour hâter leur maturité. Déposez sur l'œil du fruit (partie opposée à la queue) une goutte d'huile d'olive. Cette technique est très efficace.
- Certaines plantes rampantes du jardin de rocaille ont tendance à se marcotter (enracinement sur les tiges) naturellement. **Taillez les tiges** et ne conservez que les plus beaux pieds, à repiquer ultérieurement.
- Une fois les saints de glace passés, vous pouvez mettre en place les **plants de tomates**, sur des lignes espacées de 50 à 70 cm. Quand les plants sont trop hauts, il vaut mieux les coucher, la tête au sud, en ne laissant que 20 cm au dessus du sol. Mettre les tuteurs en même temps que les plants.
- Il ne faut pas arroser **les glaïeuls** durant le mois d'avril, par contre tous les bulbes printaniers, même ceux dont la fleur est fanée, devront l'être, c'est la période où ils reconstituent leurs réserves.
- Plutôt qu'un désherbant chimique, mouillez vos allées abondamment et arrachez le lendemain plus aisément les mauvaises herbes. Semez ensuite du **gros sel de cuisine** pour contrarier la repousse (le liseron ne résiste pas au sel).
- A partir de la mi-juin, nouez, tordez ou cassez les **tiges de l'ail**. Ce qui lui permettra de grossir plus vite.

## LANGAGE DES FLEURS

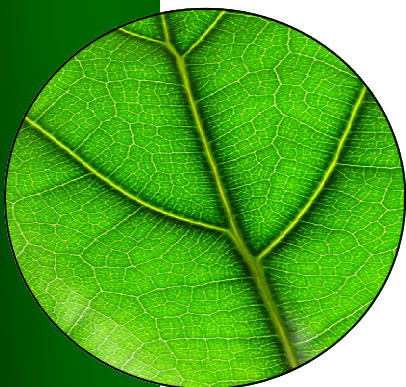
**Hortensia** : réputation déchue ou gloire oubliée ? COMMERSON la rapporta du Japon en Angleterre en 1790 sous le nom d'hydranée (« qui se plaît dans un vase d'eau ») L'hortensia ne doit rien à la reine Hortense, mais à la femme d'un ami de l'horloger LEPAUTE, qui s'appelait Hortense.

## TRUC

Épandre une fine couche de suie sur le carré préparé à recevoir les semis d'oignons, navets, carottes, choux. Tracez ensuite les sillons pour les graines. C'est une protection contre les vers et insectes.

## CONSEIL

**Contre l'altise des choux** : préparez une infusion de 500g de tiges et feuilles d'absinthe dans 10l d'eau portés à ébullition. Après refroidissement, arrosez les plants atteints avec ce mélange.



*Pense pas tête*

**Vendredi 20 mai** : spectacle école

**Samedi 21 et dimanche 22 mai** : exposition  
artistes locaux

**Dimanche 22 mai** : vide-grenier

**Dimanche 10 juillet** : fête de la pêche — repas  
champêtre, salle polyvalente